



**GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE**



**DOSSIER DE PRESSE**

**BUDGET 2019**

**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE  
1<sup>ER</sup> INVESTISSEUR  
DU TERRITOIRE**

**CONTACT**

**Alexandra Couturier**

04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38

[alexandra.couturier@lametro.fr](mailto:alexandra.couturier@lametro.fr)

## BUDGET 2019

# GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, 1<sup>ER</sup> INVESTISSEUR DU TERRITOIRE

---

*Une nouvelle fois, et malgré un contexte financier très contraint, la Métropole grenobloise présente un budget 2019 marqué par un niveau d'investissement record : 218 millions d'euros au bénéfice de l'activité économique et de l'emploi du territoire, dont près de 70% pour des actions en faveur de la transition énergétique. Le tout sans augmenter ses taux d'imposition, inchangés depuis 4 ans, et en améliorant son niveau d'endettement.*

---

### DE NOUVELLES COMPÉTENCES EN 2019

Après les transferts de compétences communales majeurs de 2015, les transferts d'équipements d'intérêt métropolitain (MC2, Hexagone et Vélodrome), les transferts de compétences du Département de 2017 (voirie) et la prise de compétence de la Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (Gemapi) en 2018, le budget 2019 de la Métropole tient compte du transfert du service topographie de la ville de Grenoble et intègre la compétence emploi et insertion.

### UN CONTEXTE FINANCIER EXTRÊMEMENT CONTRAINT

Entre 2014 et 2017, l'État a demandé aux collectivités françaises de contribuer au redressement des finances publiques pour un montant total de 11 milliards d'euros. En 2018, et malgré l'annonce du gouvernement de mettre fin aux baisses des dotations, les concours de l'État avaient globalement diminué encore de 3 millions d'euros.

Cette année encore, la Métropole va de nouveau subir une réduction conséquente de sa Dotation globale de fonctionnement (part compensation), estimée à 2 %, soit une diminution de 1,4 M€ par rapport au montant encaissé en 2018.

En cumulé, les ressources de la Métropole auront donc été ponctionnées de 87 millions d'euros entre 2014 et 2019. Cette baisse sévère de recettes pour la collectivité impose de poursuivre les importants efforts de maîtrise de ses dépenses, entamés depuis plus de cinq ans.

### UN ENGAGEMENT FORT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La Métropole poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique traduit au travers du plan Air Énergie Climat qui conditionne l'ensemble de ses politiques et notamment les services publics locaux de l'eau, de l'énergie, de la collecte et du traitement et valorisation des déchets. La Métropole se fixe comme objectif l'amélioration du coût et de la qualité du service public tout en veillant à renforcer lien de proximité avec les habitants et les communes.

### TROIS OBJECTIFS POUR LA MÉTROPOLE

Le budget de Grenoble-Alpes Métropole est structuré autour des trois grands défis qu'elle ambitionne de relever pour améliorer la vie des habitants :

- La transition énergétique et écologique
- L'attractivité territoriale et le développement économique
- La cohésion sociale et territoriale

Le budget 2019 s'établit ainsi à 714 millions d'euros, pour 218 millions d'euros d'investissement (hors dette) et 422 millions d'euros de fonctionnement.

**Un budget  
2019 marqué  
par un niveau  
d'investissement  
record : 218  
millions d'euros,  
dont près de  
70% pour des  
actions en faveur  
de la transition  
énergétique.**

# 1 • UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENUE

INVESTIR DANS ET POUR LE TERRITOIRE, C'EST CONSTRUIRE ET AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS QUI PERMETTENT DE DÉVELOPPER LE TERRITOIRE.

C'est la priorité N°1 de la Métropole parce que ces investissements sont la condition *sine qua non* de l'attractivité économique du territoire, et donc de la création d'emplois et de richesse. Pour rappel, les collectivités locales assurent 75 % du montant total de l'investissement public en France.

**Entre 2014 et 2020, près de 850 millions d'euros auront été investis sur le territoire métropolitain.**

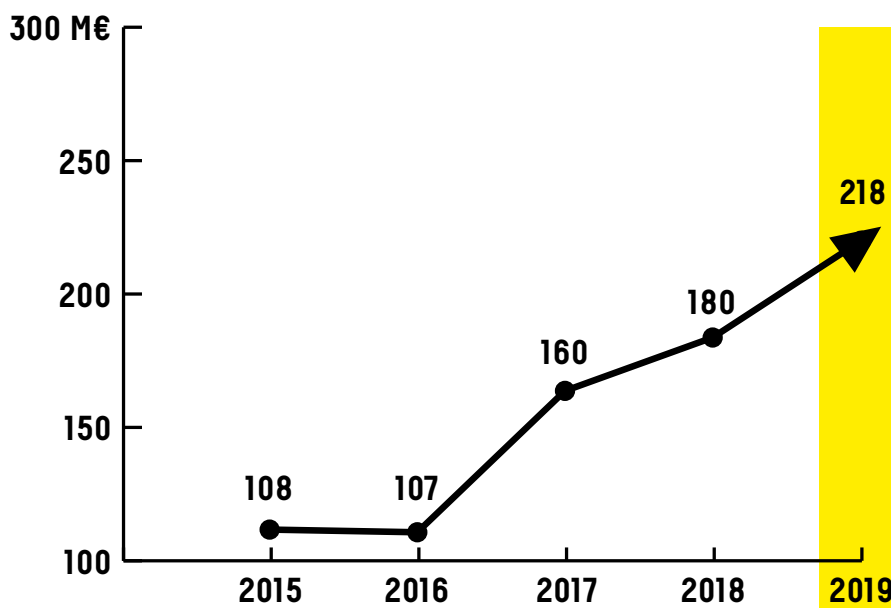
Cette année, la Métropole est en capacité de dégager une épargne brute (103 millions en 2019, contre 99 millions en 2018) qui permet de continuer à investir pour améliorer les services publics et contribuer à soutenir l'activité économique et l'emploi dans le bassin grenoblois. **Le tout sans augmenter les impôts et en limitant le recours à l'emprunt.**

Depuis 2016, la Métropole renforce chaque année son niveau d'investissement. 2019 n'échappe pas à la règle avec **218 millions d'euros programmés, soit une hausse de 21 %** par rapport à 2018, c'est-à-dire un niveau jamais atteint par la collectivité.

Ce chiffre confirme son statut de **premier contributeur local à l'activité de la région grenobloise** : en 2019, la Métropole va investir **485 euros par habitant**.

Grenoble-Alpes Métropole poursuit donc sa politique offensive d'investissement, en respectant son programme prévisionnel de mandat : **entre 2014 et 2020, c'est près de 850 millions d'euros qui auront été investis sur le territoire.**

## L'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE DEPUIS 2015



## 2 • IMPÔTS : DES TAUX INCHANGÉS DEPUIS 4 ANS

AFIN DE NE PAS FAIRE PESER LES EFFORTS D'INVESTISSEMENT , SUR LES HABITANTS NI SUR LES ENTREPRISES, LA MÉTROPOLE FAIT LE CHOIX EXIGEANT ET VOLONTARISTE DE CONSERVER LES MÊMES TAUX D'IMPOSITION DEPUIS 2016.

• Taxe d'habitation (TH):	8,56 %
• Taxe sur le Foncier bâti (FB):	1,29 %
• Taxe sur le Foncier non bâti (FNB):	6,86 %
• Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM):	8,30 %
• Cotisation foncière des entreprises (CFE):	31,09 %

## 3 • UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT TOUJOURS MEILLEURE

**En 2018, la Métropole affiche une capacité de désendettement de 7 ans seulement, le seuil critique étant estimé à 12 ans.**

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE SE MESURE À PARTIR D'UN RATIO APPELÉ « CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT ».

Il permet d'identifier le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut (c'est-à-dire qu'elle n'investisse plus) ».

En 2019, la Métropole affiche **une capacité de désendettement de 7 ans, sachant que le seuil critique est estimé à 12 ans.**

## 4 • L'IMPORTANCE DU SOUTIEN AUX COMMUNES

PARCE QUE LA MÉTROPOLE SOUHAITE UNE VIE COMMUNALE INTENSE, ELLE MAINTIEN SA CONTRIBUTION REDISTRIBUTIVE AUX 49 COMMUNES QUI LA COMPOSENT.

Alors que la collectivité contribue fortement aux efforts demandés par l'État en matière d'économies budgétaires, ce qui se traduit par une baisse drastique et régulière de ses revenus, **la Métropole a fait le choix de sanctuariser ce soutien.**

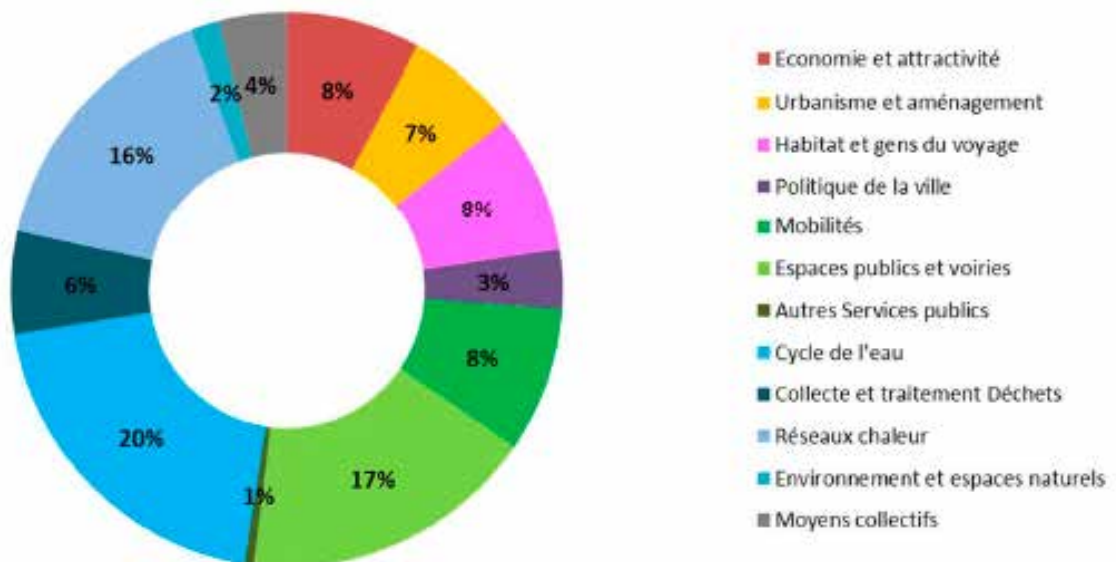
**En 2019, 123 millions d'euros seront reversés aux communes,** dont 23,5 millions d'euros de dotation de solidarité communautaire (DSC), reconduite à l'identique depuis 2014.

La Métropole rembourse également 7,7 millions d'euros de dette des communes en 2019 sur 37,4 millions d'euros dus suite aux transferts de compétences.

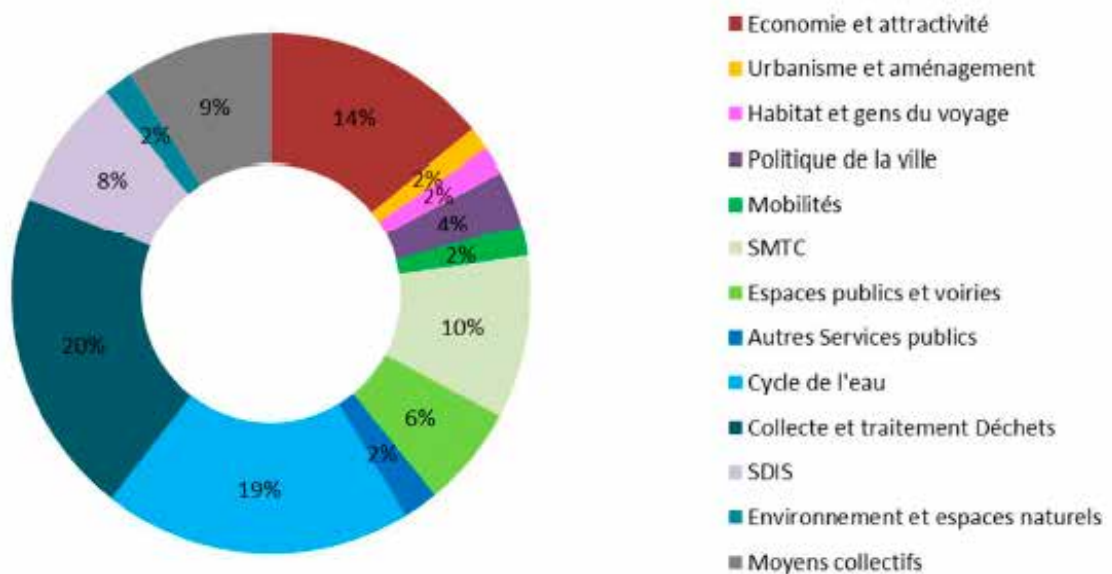


## BUDGET 2019 : CHIFFRES-CLÉS

### BUDGET D'INVESTISSEMENT : SCHÉMA DE RÉPARTITION POUR 100 EUROS INVESTIS



### BUDGET DE FONCTIONNEMENT : SCHÉMA DE RÉPARTITION POUR 100 EUROS DÉPENSÉS



## DANS QUELS DOMAINES LA METROPOLE INVESTIT-ELLE ?

QUELQUES EXEMPLES DES PRINCIPAUX SECTEURS ET PROJETS DANS LESQUELS LA MÉTROPOLE INVESTIT EN 2019

### AXE 1 : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ECOLOGIQUE

151 MILLIONS D'INVESTISSEMENT

#### 1 • SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



#### Rénover et rendre accessible des logements de qualité

Lancé en 2010, le dispositif métropolitain MurlMur de soutien à l'isolation thermique des logements a connu deux phases : 2010-2014 puis 2016-2020. En tout, 11 500 logements auront été rénovés à terme grâce à MurlMur, aboutissant en moyenne à une réduction d'environ un tiers des consommations de chauffage pour les

ménages concernés. Les modalités de telles opérations, avec la définition d'objectifs et des moyens associés sur une période déterminée, étant à l'origine de ruptures dans la dynamique de rénovation énergétique, la Métropole a pour ambition de pérenniser ce dispositif Mur/mur, indépendamment des modalités d'aides qui pourront évoluer à l'avenir, dans le cadre de l'installation de son nouveau service public de l'efficacité énergétique.

#### Accompagner les entreprises dans la transition énergétique

La réduction de la consommation énergétique des secteurs industriel et tertiaire est envisagée à hauteur respectivement de 20 et 17%. Dans cette perspective et afin de prémunir les entreprises du renchérissement du coût des énergies fossiles, c'est-à-dire préserver voire renforcer leur compétitivité, la Métropole s'est engagé dans l'accompagnement des entreprises dans la transition énergétique



#### 2 • PRODUCTION ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



#### Développer le réseau de chaleur

Avec l'adoption du schéma directeur de l'énergie en 2017, la Métropole a pour ambition de réduire de 22% la consommation énergétique du territoire à l'horizon 2030, de 30% la consommation d'énergies fossiles tout en augmentant de 35% la production locale d'énergies renouvelables et de récupération. Pour atteindre cet objectif, elle investit dans la densification et le développement du réseau de chaleur urbain, particulièrement économique et efficient d'un point

énergétique comme environnemental. Pour alimenter ce réseau, 2<sup>e</sup> de France par sa taille, la Métropole réalise son plus gros investissement depuis 1992 en construisant une nouvelle centrale à bois : Biomax (photo). D'un coût total de plus de 57,6M€, elle alimentera 20 000 logements en chauffage et 10 000 en électricité et permettra de réduire de plus de 12 000 tonnes le CO<sub>2</sub> émis par l'actuelle centrale à fioul qui sera fermée, portant la part d'énergie renouvelable du réseau de chaleur urbain de 61 à 70%. En parallèle, la Métropole a engagé la construction d'un nouveau réseau de chaleur urbain au bois dans la ville de Gières.

### Déploiement des Bennes à ordures ménagères (BOM) au GNV

La pollution atmosphérique est à l'origine de 114 décès prématurés par an dans le bassin grenoblois. Parmi les principaux responsables de cette pollution, le transport routier (essence et diesel) et particulièrement les véhicules de marchandises à l'origine de 48% des émissions de dioxyde d'azote et de 33% des particules fines dans l'agglomération.

Dans ce cadre, la Métropole s'est engagée à remplacer progressivement ses véhicules anciens roulant au diesel par des véhicules exemplaires en matière de consommations énergétiques. Elle investira ainsi dans 32 BOM roulant au GNV d'ici la fin 2020.



### Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

Les déchets alimentaires représentent 30% du poids de nos ordures ménagères. Dans l'agglomération, cela équivaut à 18 000 tonnes par an, soit environ 60 kilos par habitant. En l'exploitant pour en faire du biogaz, cette matière pourrait recouvrir les besoins en énergie de 700 logements ou alimenter en carburant des bus et des BOM.

Une manne qu'il s'agit aujourd'hui de récupérer pour la valoriser. Après le succès de l'expérience menée pendant un an à Grenoble et Échirolles, la Métropole lance la généralisation de cette collecte dans les secteurs les plus urbains, à compter de mars 2019. La première étape concernera 150 000 habitants.

Une manne qu'il s'agit aujourd'hui de récupérer pour la valoriser. Après le succès de l'expérience menée

## 3 • MODES DOUX

(LES DÉPENSES LIÉES À LA MOBILITÉ REPRÉSENTENT À ELLES SEULES 13,2 M€)

### Déploiement du réseau Chronovélo à Echirolles, Pont-de-Claix, Grenoble...

La Métropole grenobloise s'est donné comme objectif de tripler la part modale du vélo d'ici à 2020. Le nouveau réseau cyclable structurant de la Métropole sera composé à l'horizon 2022 de 4 axes totalisant 44 km de liaisons cyclables entre les communes de la Métropole. Un réseau offrant des itinéraires directs, confortables et sécurisés, au bénéfice d'un meilleur partage de l'espace public et des usagers, tous modes de transports confondus.



## **AXE 2**

# **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE**

32 MILLIONS D'INVESTISSEMENT

### **1 • MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES ÉCONOMIQUES**

Afin de favoriser le développement équilibré de l'activité sur le territoire, la Métropole s'est dotée d'un Schéma directeur des espaces économiques métropolitains. Un outil qui offre une vision cohérente à 10 ans pour accueillir les entreprises, proposer des zones d'activités attractives, accompagner le développement des secteurs spécifiques au territoire et structurer la répartition de l'emploi et des activités. En 2019, la Métropole poursuit l'aménagement des zones d'activités d'Oxford (Saint-Martin-le-Vinoux), du Saut du Moine (Champagnier), Alliance (Vizille) et Cadran Solaire (La Tronche).



### **2 • DÉMARCHES D'ATTRACTIVITÉ ET DE TOURISME**



#### **Soutien aux événements sportifs et accueil de la Coupe du monde féminine de football FIFA 2019**

Grenoble-Alpes Métropole soutient les grands événements sportifs du territoire. C'est ainsi qu'elle accueille depuis 2017 les Internationaux de patinage et qu'elle recevra la Coupe du monde féminine de football 2019. 5 rencontres auront lieu au Stade des Alpes (4 matchs de poules et 1 huitième de finale), qui est adapté pour l'occasion s'agissant notamment de la billetterie, de l'éclairage, de l'aménagement des vestiaires ou

encore de l'accessibilité. Les communes d'Echirolles, Gières, Saint-Martin-d'Hères et Sassenage ont par ailleurs été sélectionnées comme sites d'entraînement.

#### **Soutien aux événements et initiatives culturelles et déploiement d'une Numothèque métropolitaine**

La Métropole soutient régulièrement les grands événements culturels du territoire comme le Street Art Fest ou les Détours de Babel.

En 2019, c'est avec le développement d'un portail numérique métropolitain à partir de la bibliothèque numérique, dite « Numothèque », développée par la Ville de Grenoble et représentant d'ores et déjà environ 5000 comptes actifs et 217 000 documents accessibles, que la Métropole va concrétiser la promesse d'une plus-value métropolitaine en matière de lecture publique. Au travers d'un enrichissement de l'offre numérique et d'un élargissement de son accessibilité, la Métropole capitalisera sur un outil existant et reconnu nationalement pour animer le réseau de lecture publique sur tout le territoire de la Métropole et ses 49 communes.







### **3 • TRANSFERT COMPÉTENCE EMPLOI INSERTION**

La Métropole est depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 compétente sur l'emploi et l'insertion. Déjà premier financeur les années précédentes, le transfert de cette compétence va permettre à la Métropole de disposer des leviers nécessaires à une action globale en répondant à 3 grands enjeux : assurer une stabilité des moyens alloués aux maisons de l'emploi et aux missions locales ; assurer une équité de service aux habitants en proposant un

accompagnement de qualité et en proximité et pour finir positionner la Métropole comme un interlocuteur plein et entier vis-à-vis des autres collectivités. En redéfinissant la compétence emploi et insertion et en renforçant l'engagement financier, la Métropole assure une démarche équitable sur le territoire, fédératrice avec et auprès des acteurs, mais surtout pérenne assurant une continuité des services à la population.

---

## **AXE 3**

### **COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE**

25 MILLIONS D'INVESTISSEMENT

#### **1 • POURSUITE DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT (GRAND'PLACE - CENTRALITÉ SUD)**

2019 verra les premières concrétisations de l'ambitieux projet d'aménagement urbain de la Centralité Sud, engagé par la Métropole, en lien étroit avec les communes d'Echirolles, d'Eybens et de Grenoble.

Il vise à améliorer la qualité de vie dans un secteur souffrant d'une image dégradée malgré ses atouts remarquables (10% de la population, 20% des emplois), et à le transformer en nouvelle centralité métropolitaine, à l'image de ce qu'est actuellement la Presqu'île. Dans ce contexte, plusieurs projets, portés par des acteurs privés ou publics, voient aujourd'hui le jour, notamment autour de Grand'Place qui va être rénové par son propriétaire en repensant les espaces publics alentours.



#### **2 • HABITAT ET LOGEMENT**

Dans le cadre de son PLH, la Métropole poursuit son soutien à la production neuve de logement sociaux et en accession sociale à la propriété ainsi qu'à la réhabilitation du parc public et privé. Dans ce cadre, c'est plus de 10 M € qui sont proposés au BP 2019.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années déjà, les acteurs du territoire métropolitain grenoblois sont collectivement engagés dans des dispositifs favorisant l'accès au logement pour tous. Forte de cette expérience, la Métropole, en collaboration avec

les bailleurs sociaux et les associations œuvrant pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, souhaite amplifier cette dynamique en se donnant pour objectif, sur cinq ans, de permettre à 1 600 ménages sans domicile d'accéder à un logement, tout en bénéficiant d'un accompagnement.



### 3 • ACHÈVEMENT DU PLUI

L'année 2019 verra l'achèvement du PLUi qui vise à protéger et valoriser les éléments qui constituent le cadre de vie exceptionnel de la Métropole.

La Métropole souhaite changer de logique en favorisant le renouvellement urbain et la requalification des friches industrielles.

### 4 • RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier des Villeneuves à Grenoble et Échirolles est aujourd'hui au cœur d'un important Programme de renouvellement d'intérêt national (PRIR), qui vise à le transformer durablement pour le rendre plus attractif. L'objectif est de créer en terre grenobloise le « premier écoquartier populaire » de l'Hexagone. Un quartier qui puisse bénéficier de toutes les innovations, qualités d'usage et sources d'économies d'énergies que propose un écoquartier, pour un public mixte et populaire. La Métropole accompagne également les Programmes de renouvellement d'intérêt régionaux (PRIR) Champberton-Renaudie (Saint-Martin-d'Hères) ou Mistral-Lys Rouge (Grenoble).



### 5 • PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES



#### Ouvrages d'art

Avec le transfert de la compétence ouvrage d'art des communes en 2015 et du département en 2017, la Métropole a pris en responsabilité plus de 1500 ponts tunnels et murs sur l'ensemble de son territoire. Ces infrastructures, essentielles à nos déplacements et à notre sécurité, nécessitent un entretien et une surveillance continue. La Métropole, qui a placé la sécurité des usagers en principale priorité, a fait le choix d'y investir massivement avec plus de 20 millions d'euros consacrés aux opérations de réparations

urgentes et 2,6 millions d'euros dédiés à la surveillance et l'entretien courant d'ici à 2020. 15 opérations ont déjà été achevées depuis 2015 (pont Bergonzoli à Saint-Martin-le-Vinoux : 5,7M€, passerelle St Laurent : 2,8M€, mur de soutènement "de la villa rose" à Séchillienne) et 25 opérations de mise en sécurité, de réparation et de reconstruction sont en cours ou vont démarrer très prochainement (Pont Champeyrard à St Egreve : 500K€, Mur de la montée de Chalemont (accès au Musée dauphinois) 50K€...)

#### Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

La Gemapi doit permettre d'améliorer la prévention des inondations en mettant en œuvre des programmes intégrés recoupant la gestion permanente des ouvrages hydrauliques, la maîtrise de l'urbanisation, la gestion des milieux aquatiques et la sensibilisation de la population. Sur le territoire métropolitain, l'enjeu prioritaire est de renforcer la protection des personnes et des biens contre les risques d'inondation, et de permettre ainsi la poursuite du développement du territoire métropolitain.

